Le point de l'actualité de la semaine : 044/2023 :

Par André Dulou 156^{ème} SR, responsable de la revue de presse Défense de l'UNION-IHEDN

A la une aujourd'hui : Elon Musk, l'Ukraine et Taïwan : les GAFAM sont-ils encore des entreprises comme les autres ? (Revue Conflits, Cyrille Dalmont)

Elon Musk s'immisce dans les relations internationales. Après avoir reconnu être intervenu en Ukraine pour empêcher l'attaque de la flotte russe en Crimée, le voici qui défend l'intégration de Taïwan par la Chine. Simple souhait de protéger ses affaires ou réelle volonté de peser dans la diplomatie mondiale ?

Après l'Ukraine, où il assume d'avoir empêché l'armée ukrainienne d'attaquer la flotte russe en Crimée en limitant le faisceau de ses satellites Starlink et revendique des « actions diplomatiques » en faveur d'un plan de paix entre Kiev et Moscou (comprenant la tenue de nouveaux référendums sous supervision de l'ONU, l'abandon de la Crimée à la Russie et un « statut neutre » pour l'Ukraine), c'est sur la question de l'île de Taïwan que les ambitions diplomatiques d'Elon Musk se sont tournées. En qualifiant Taïwan de « partie intégrante » de la Chine, il a provoqué un tollé diplomatique. Jeff Liu, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères de Taïwan déclarant à la presse qu'Elon Musk « flatte aveuglément la Chine et si [ses] commentaires sont influencés par ses intérêts commerciaux », ils ne méritent pas d'être pris en considération.

Ces initiatives et ces échanges, qui peuvent sembler irréels entre un milliardaire de la big tech et les chancelleries, ont de quoi surprendre et appellent une réflexion approfondie. La géopolitique et les relations internationales traditionnelles, même si elles ont connu d'importantes évolutions au cours du vingtième siècle avec l'apparition d'organisations internationales en particulier, vivent leurs dernières heures. De nouveaux acteurs, privés et singuliers, apparaissent.

Un détour par l'histoire

Un rapide détour par l'histoire peut nous aider à comprendre. On pourrait dire que les géants du numérique ont en quelque sorte repris à leur compte le modèle des *Zaibatsu* japonais démantelés dans les années 1950, leur proximité avec l'armée étant considérée comme dangereuse par les États-Unis : conglomérats formés d'une multitude d'entreprises dans des activités très diverses mais permettant de contrôler l'ensemble de la chaîne économique d'un secteur, liées entre elles par des participations croisées (concentration), des opérations communes et des habitudes de concertation (ententes) tout en entretenant des liens étroits avec l'écosystème militaire (aides d'État). Avec les géants de la tech, ce modèle ne serait plus national mais mondial.

https://www.revueconflits.com/elon-musk-lukraine-et-taiwan-les-gafam-sont-ils-encore-des-entreprises-comme-les-autres/

-O-

Les actualités de défense, avec cet article, qui concerne l'externalisation d'une formation :

Qui peut réaliser un "Battle Staff Training" pour l'état-major du commandement de force maritime? (Lignes de défense, Philippe Chapleau)

Encore une externalisation dans le domaine de la formation...

Cette fois, elle concerne "la réalisation de formations pour la préparation et la qualification du personnel de l'état-major du commandement de force maritime (COMFRSTRIKEFOR) de la Marine nationale à la planification et à la conduite d'opérations aéromaritimes en état-major de niveau opérativo-tactique." Une centaine de personnes sont concernées.

Pour prendre le commandement de la composante maritime (*Maritime component command*) en cas d'opération sous mandat OTAN, l'état-major du commandement de force maritime (COMFRSTRIKEFOR) doit organiser annuellement un "*Battle Staff Training*" (BST). Ce dernier, réalisé en septembre, doit permettre à chaque personnel d'atteindre les standards minima pour armer les fonctions nécessaires à l'exercice des missions d'un état-major aéromaritime de niveau tactique (MCC).

Compte tenu de la spécificité de certaines fonctions et missions, une partie de la formation théorique reste de la responsabilité de l'état-major COMFRSTRIKEFOR, le reste étant confié au titulaire du présent marché dont la valeur annuelle tourne autour de 200 000 euros.

https://lignesdedefense.blogs.ouest-

<u>france.fr/archive/2023/11/01/qui-peut-realiser-un-battle-staff-training-pour-l-etat-major-24212.html</u>

L'armée de l'Air doit « sur-recruter » pour compenser ses problèmes récurrents de fidélisation des aviateurs (OPEX 360, Laurent Lagneau)

Les réformes conduites entre 2008 et 2015, avec l'objectif de supprimer 50'000 postes au sein des armées, ont produit des effets négatifs qui tardent à être gommés. Ainsi, durant cette période, le format de l'armée de l'Air et de l'Espace [AAE] a été réduit de 30% alors que le rythme opérationnel s'est intensifié. Cela s'est traduit par une tension sur ses effectifs, comme l'avait expliqué le général Philippe Lavigne, son chef d'étatmajor [CEMAAE] en 2019.

« Nous faisons [...] face à une recrudescence de départs non souhaités, dont le nombre a doublé depuis 2015. Cela peut s'expliquer par des surcharges de travail, des absences prolongées du domicile dues aux sous-effectifs et aux multiples engagements, ainsi que par des aspirations différentes des nouvelles générations, plus volatiles. Il est donc impératif de trouver des leviers de fidélisation », avait-il en effet expliqué lors d'une audition parlementaire, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2020.

Seulement, la page des suppressions de postes étant tournée, l'AAE doit désormais augmenter ses effectifs... alors qu'elle est toujours confrontée à un nombre toujours élevé de départs. Un phénomène que l'actuel CEMAAE, le général Stéphane Mille, a récemment qualifié « d'évaporation des talents ».

https://www.opex360.com/2023/11/04/larmee-de-lair-doit-sur-recruter-pour-compenser-ses-problemes-recurrents-de-fidelisation-des-aviateurs/

Un Match Sous le Signe de la Mémoire : 11 Novembre et Challenge Foch-Ronarc'h 2023 (Défense, Armée de terre)

Le 11 novembre à Paris, le stade Jean Bouin va s'emplir d'un élan particulier, où le sport s'entrelace avec la mémoire nationale. En cette journée de commémoration de l'Armistice de 1918, le challenge Foch-Ronarc'h apporte une résonance contemporaine à l'héritage de fraternité et de bravoure de notre histoire militaire. L'Héritage de Foch et Ronarc'h Sur le Terrain

Le Rugby Club de l'Armée de Terre (RCAT) et celui de la Marine Nationale (RCMN) se préparent à entrer sur le terrain dans un affrontement qui résonne avec l'héroïsme de la Grande Guerre et l'esprit de fraternité qui liait nos forces terrestres et navales. L'événement sportif rend hommage à des figures de bravoure telles que le maréchal Foch et l'amiral Ronarc'h, et coïncide avec la commémoration du centenaire de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, symbole éternel du sacrifice des soldats.

Au-delà de l'enjeu sportif, l'événement revêt une importance caritative. Les gains du match seront reversés à Terre Fraternité, soulignant que l'esprit de ce challenge est aussi celui du soutien à ceux qui ont servi notre pays et qui en portent aujourd'hui les cicatrices.

L'esprit du 11 novembre et le centenaire du Comité de la Flamme se fondent discrètement dans le décor pour magnifier la portée de ce match. En participant à cette journée, le public ne vient pas seulement pour le rugby, mais pour perpétuer un héritage de solidarité et de souvenir qui définit la France.

https://www.defense.gouv.fr/terre/actualites/match-signe-memoire-11-novembre-challenge-foch-ronarch-2023

Les relations internationales :

Les tensions sino-américaines toujours fortes avant le sommet Xi-Biden à San Francisco (Asialyst, Pierre-Antoine Donnet)

Les tensions entre les États-Unis et la Chine demeurent fortes à l'approche d'un sommet à la mi-novembre entre les présidents Joe Biden et Xi Jinping. Pékin et Washington s'efforcent de rebâtir un minimum de confiance mutuelle, mais la tâche s'avère compliquée dans un environnement international plus volatile que jamais.

La Maison Blanche l'a annoncé mercredi 1er novembre : un accord a été trouvé avec la Chine pour la tenue de ce sommet en marge de la tenue de l'APEC, le Forum de Coopération économique Asie-Pacifique du 11 au 17 novembre dont les États-Unis assurent cette année la présidence à San Francisco. Mais à moins de deux semaines de ce rendez-vous, tant la Chine que les États-Unis campent sur leurs positions. Les deux géants font montre d'intransigeance face à une rivalité bien trop profonde pour qu'un tel sommet puisse régler quoi que ce soit sur le fond, au-delà d'un engagement mutuel à poursuivre un dialogue considéré comme nécessaire mais bien fragile.

Illustration de sa fermeté sur le dossier chinois, la Maison Blanche a annoncé ce même mercredi le choix de Kurt Campbell, l'architecte de la politique chinoise de Joe Biden, comme futur numéro deux de la diplomatie américaine. Il reste désormais au Sénat, où le président dispose d'une très mince majorité, de confirmer ce spécialiste de l'Asie au poste de secrétaire d'État adjoint.

À l'heure où l'exécutif américain est en première ligne face à la guerre en Ukraine et au conflit entre le Hamas et Israël, sa nomination est un signal fort : la rivalité avec Pékin reste, malgré tout, l'axe prioritaire de la politique étrangère du président Biden. Kurt Campbell a plusieurs fois dit qu'il voulait livrer à la Chine une concurrence acharnée, qu'elle soit idéologique, stratégique, économique ou technologique, tout en évitant que cette compétition ne se transforme en conflit ouvert.

https://asialyst.com/fr/2023/11/04/tnesions-toujours-fortes-chine-etats-unis-avant-sommet-xi-biden-san-francisco/

Sommet de l'IA de Bletchley Park : Concertation mondiale ou lobbying chic ? (IRIS, Rémi Bourgeot)

Le sommet de Bletchley Park visait à rassembler les gouvernements mondiaux et les géants du secteur pour débattre de la réglementation de l'IA, dans sa variante générative en particulier. L'objectif affiché consiste notamment à mettre en place un institut dédié, avec une portée mondiale, alors même que les initiatives se multiplient dans le monde, et désormais notamment aux États-Unis. Les organisateurs et Rishi Sunak en premier lieu ont voulu centrer l'agenda sur les risques les plus extrêmes liés aux modèles dits « de frontière » : risques existentiels et de perte de contrôle par le biais de modèles qui s'émanciperaient de l'humain. Nombreux sont pourtant les problèmes à traiter, en premier lieu celui de la fiabilisation bien plus générale des modèles et du potentiel de manipulation tous azimuts, qui occupent les responsables politiques dans le monde.

Un agenda inspiré par la perspective de la Big tech

On peut ainsi voir dans l'organisation de ce sommet un biais qui correspond plutôt à la perspective des géants du secteur, qui ont volontiers répondu présents à l'appel. Ceux-ci développent des modèles massifs, qui, bien que dominant le secteur, ne reposent pas toujours sur des méthodes à la pointe conceptuelle de l'IA. Ainsi, les acteurs de la *Big Tech* s'affichent volontiers favorables à une volonté de réglementation qui se concentrerait sur les risques apocalyptiques pour l'humanité, venant des innovations de « frontière » et moins sur leurs propres modèles. Il s'agit là de fonder la réglementation sur des systèmes de licences qui viendront aussi ralentir la concurrence d'agents émergents, notamment ceux issus de l'*open source*, sans tellement entraver l'expansion des acteurs établis.

https://www.iris-france.org/179597-sommet-de-lia-de-bletchley-park-concertation-mondiale-ou-lobbying-chic/

Discours de Hassan Nasrallah: «Pour l'instant, le Hezbollah n'a pas intérêt à élargir le front» (RFI, Anastasia Becchio)

Ce vendredi, dans son premier discours depuis le début de la guerre entre Israël et le Hamas, le chef du Hezbollah pro-iranien, Hassan Nasrallah, a estimé que le conflit pourrait devenir régional s'il ne s'arrêtait pas, faisant porter aux États-Unis l'entière responsabilité de la situation.

Le chef du Hezbollah libanais pro-iranien, Hassan Nasrallah, a averti les États-Unis que si Israël ne mettait pas fin à son assaut contre Gaza, les combats sur le front libanais pourraient dégénérer en une « vaste guerre ». Dans un discours télévisé, il a assuré que le Hezbollah était prêt « à toutes les éventualités ». Pour autant, il n'a pas lancé d'appel direct à un engagement du mouvement armé chiite dans le conflit. Entretien avec Khattar Abou Diab, politologue franco-libanais et consultant en géopolitique

RFI: Comment qualifieriez-vous le discours du chef du Hezbollah?

Khattar Abou Diab: C'est un discours attentiste, qui prolonge, en quelque sorte, le suspense. Il a parlé du fait que toutes les options restaient ouvertes, mais il n'a rien ajouté de neuf. C'est un attentisme, mêlé à quelques menaces verbales. C'est un

discours qui sert aussi à justifier, devant sa base, le nombre de combattants tués du Hezbollah durant ces trois semaines de combats. C'est un discours traditionnel de solidarité. Il a essayé de dédouaner son axe régional de la responsabilité de l'attaque du Hamas, tout en étant solidaire du Hamas. Il a donc laissé les portes ouvertes dans tous les sens, mais ça signifie que le Liban est toujours pris en otage dans cette tenaille régionale. Les gens du Hamas, les gens proches de lui, attendaient un discours musclé, ou du moins quelques clarifications, mais ce discours est resté ordinaire.

https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20231103-discours-de-hassan-nasrallah-pour-l-instant-le-hezbollah-n-a-pas-int%C3%A9r%C3%AAt-%C3%A0-%C3%A9largir-le-front

Sur le plan de l'économie, cet article relatif au rapport sur les ingérences étrangères :

La France face aux ingérences étrangères : entre «naïveté et déni» selon un rapport parlementaire (Le portail de l'IE, Sixtine de Faletans)

Il était attendu et le constat est amer. La délégation parlementaire au renseignement a publié son rapport annuel, jeudi 2 novembre, mettant en évidence les vulnérabilités françaises face aux ingérences étrangères. Ses conclusions sont sans surprise : la France, malgré des services de renseignement efficaces, n'est vraisemblablement pas au niveau.

Créée en 2007, la délégation parlementaire au renseignement a comme prérogative le suivi de l'activité générale des services de renseignement. Chaque année, les huit députés et sénateurs qui la composent rédigent un rapport sur le bilan de ses activités. Rendue publique ce jeudi 2 novembre, l'édition 2023 se consacre exclusivement à la lutte contre les ingérences étrangères en France, désormais considérées comme une urgence nationale.

Le changement d'époque, un terreau favorable ?

« Une menace protéiforme, omniprésente et durable ». Ce sont par ces mots que le rapport définit les ingérences étrangères sur le territoire national. Si les services de renseignement disposent de divers moyens d'entrave pour les contrecarrer, force est de constater que « ces outils ne suffisent pas à eux seuls dans la durée ».

Pratiques d'espionnage, opérations de manipulation de l'information, attaques dans le cyberespace... Parmi les acteurs de ces agissements, la Russie, la Chine, l'Iran et la Turquie se révèlent les plus virulents. Chacun dispose d'un mode opératoire particulier, de la déstabilisation démocratique à la prédation économique, en passant par une influence cultuelle.

L'ingérence économique des pays alliés

Côté occidental, ces outils ne sont pas inexistants, et certains pays les utilisent également pour servir leurs propres intérêts. La prise de conscience du jeu ambigu des Alliés souffre parfois d'une certaine inertie en France. Pourtant, « en matière d'espionnage et d'ingérences économiques, nos alliés ne sont pas non plus forcément nos amis et divers modes opératoires » sont utilisés pour « capter de la donnée et porter atteinte à notre sécurité économique », dénonce le rapport. L'extraterritorialité du droit américain n'est plus à citer, tant les affaires Alstom, Exxelia, Latécoère ou encore Technip sont devenues de notoriété publique. A l'inverse, la France tend progressivement à protéger ses fleurons nationaux, comme Photonis ou Segault, qui sont autant de succès sur lesquels elle doit capitaliser.

https://www.portail-ie.fr/univers/defense-industrie-de-larmement-et-renseignement/2023/la-france-entre-naivete-et-deni-face-aux-ingerences-etrangeres/

et:

https://www.euractiv.fr/section/institutions/news/un-rapport-parlementaire-appelle-a-sortir-de-la-naivete-et-du-deni-en-matiere-dingerences-etrangeres/

Serbie : l'accord de libre-échange avec la Chine prendra fin avec l'entrée dans l'UE (Euractiv, Jelena Jevtic)

L'accord de libre-échange que la Serbie a signé avec la Chine le 17 octobre et qui, ainsi que les autres accords signés ce jour-là, a été salué par les responsables politiques serbes, deviendra caduc le jour où la Serbie rejoindra l'UE, a confirmé Peter Stano, porte-parole de la Commission européenne.

Cette information a également été confirmée par Jelena Grubor Stefanović, la représentante de la Chambre de commerce serbe à Shanghai.

« La règle selon laquelle la Serbie devra sortir de l'accord commercial avec la Chine lors de son adhésion à l'UE ne s'applique pas exclusivement à la Chine, mais inclut tous les pays tiers », a souligné Mme Stefanović.

Selon elle, les deux parties étaient au courant de ce fait avant même le début des négociations, ce qui remet en question l'intérêt qu'aurait pu avoir le gouvernement serbe à faire pression en faveur d'un tel accord.

En revanche, l'avantage pour la Chine est beaucoup plus clair.

L'accord de libre-échange avec la Serbie est le premier que la Chine conclut avec un pays d'Europe centrale ou orientale, une région qui tourne de plus en plus le dos à Pékin.

Le processus d'adhésion de la Serbie est encore loin d'être achevé : 22 des 35 chapitres de l'acquis communautaire ont été ouverts, et seuls deux sont provisoirement clos.

Lors d'une visite à Belgrade mardi (31 octobre), la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen a présenté sa vision de la place de la Serbie dans l'UE. Elle a notamment déclaré que l'UE souhaitait que Belgrade prenne « les prochaines mesures pour se rapprocher » de l'Union, « y compris en matière de politique étrangère », domaine dans lequel l'UE dispose de la compétence exclusive en matière d'accords commerciaux avec les pays tiers.

https://www.euractiv.fr/section/economie/news/serbie-laccord-de-libre-echange-avec-la-chine-prendra-fin-avec-lentree-dans-lue/

Les réseaux électriques de futures générations permettrontils d'ajuster offre et demande? (The conversation, Rola Naja,)

Le secteur électrique constitue un des secteurs énergétiques les plus polluants, responsable de 42,5 % des émissions mondiales de CO₂. S'il doit travailler à devenir plus propre et à faire face à la précarité énergétique, il se voit également confronté à de nouvelles contraintes, telles qu'une demande croissante, particulièrement en période de pointe, mais aussi en raison de nouveaux usages comme les véhicules électriques. Il lui faut aussi composer avec le vieillissement des infrastructures des réseaux.

Les acteurs du secteur se tournent donc désormais vers le déploiement des ressources renouvelables. Néanmoins, certains inconvénients inhérents à ces ressources, comme leur caractère intermittent et les problématiques d'occupation spatiale, requièrent le développement d'un mécanisme efficace de gestion de l'énergie. De nouveaux réacteurs nucléaires EPR doivent également sortir de terre en France pour renouveler le parc existant mais, hormis Flamanville sur le Cotentin, ne sont pas attendus avant 2035. C'est pourquoi les ingénieurs travaillent d'autre part à développer des technologies de pointe pour rendre la demande d'électricité plus flexible.

https://theconversation.com/les-reseaux-electriques-defutures-generations-permettront-ils-dajuster-offre-etdemande-215845

Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :

OCLCH: dix ans de lutte contre les crimes internationaux les plus graves et les crimes de haine (Gendinfo, CDT Céline Morin)

Créé en 2013, l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et les crimes de guerre comptait à ses débuts seulement douze enquêteurs issus de la section de recherches de Paris, chargés de traiter des dizaines de dossiers internationaux très complexes (Syrie, Irak, Liberia, Rwanda...). En 2020, son champ missionnel s'élargit, et dans le même temps son effectif augmente d'une dizaine de personnels, avec la création d'une division dédiée aux crimes de haine. Aujourd'hui, ce sont quarante enquêteurs qui se consacrent quotidiennement à ces deux contentieux, avec, au cours des dix années écoulées, des résultats notables, à l'instar de l'arrestation, en mai 2020, du financier du génocide rwandais. Le général Jean-Philippe Reiland, commandant de l'OCLCH, revient sur la genèse de cet office et les étapes marquantes de cette décennie, ainsi que sur la spécificité des contentieux traités par ses enquêteurs.

L'OCLCH fête ses dix ans cette année. Il s'agit du plus jeune des offices centraux gendarmerie. Pouvez-vous brièvement rappeler le contexte dans lequel il a vu le jour en novembre 2013 ?

Tout débute en 1998, date à laquelle la France signe le Statut de Rome, lequel institue la Cour pénale internationale (CPI). De là, des travaux constitutionnels vont être nécessaires afin de faire entrer dans le droit positif les éléments de la convention, puisque la ratification de ce traité revient à se départir possiblement d'une partie des prérogatives judiciaires françaises au bénéfice de la CPI, laquelle pourrait, pour les crimes internationaux les plus graves, juger des ressortissants français. La modification de la Constitution française est votée à l'unanimité en 2000. Un fait rarissime qui montre l'importance que la France accorde à la reconnaissance de ces crimes internationaux les plus graves. Le législateur français va cependant aménager le principe de compétence universelle en imposant quatre conditions, dont l'une, la double incrimination (une incrimination identique dans le droit du pays dans lequel les faits ont eu lieu et le droit français, NDLR), a disparu en 2022, à la suite d'un arrêt de la cour de cassation.

Les trois autres demeurent : l'auteur présumé doit avoir sa résidence habituelle en France, sauf en matière d'actes de torture, au sens de la convention de New-York de 1984, où le simple passage en France reste suffisant ; seul le parquet peut décider de l'ouverture d'une enquête. Il ne peut donc pas y avoir d'initiative de la part des officiers de police judiciaire ; enfin, on reconnaît un privilège de juridiction à la CPI, ce qui implique de vérifier qu'il n'y a pas de dossier en cours à la CPI ou dans un autre pays avant d'ouvrir une enquête en France.

https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/sur-leterrain/immersion/2023/oclch-dix-ans-de-lutte-contre-lescrimes-internationaux-les-plus-graves-et-les-crimes-dehaine

Et ces articles de fond et d'actualité

Tempête Domingos : des rafales à 150 km/h, 14 000 foyers encore privés d'électricité, routes barrées... la Gironde panse ses plaies (Sud Ouest)

Le Sud-Ouest et la Gironde ont été touchés par la tempête Domingos, qui a traversé le département dans la nuit. La Gironde est repassée en vigilance jaune ce dimanche matin, l'inventaire des dégâts, nombreux, est en cours

Depuis 6 heures, la Gironde est repassée en vigilance jaune vents violents. Le risque vagues-submersion reste encore élevé avec une marée haute prévue en milieu de matinée. Après Céline, Ciaran, Domingos a traversé le département la nuit dernière. Probablement la dépression la plus violente. L'inventaire des dégâts est en cours.

26 000 foyers ont été privés d'électricité en Gironde, 14 000 foyers l'étaient encore à 13 heures. Pour la majorité d'entre eux, le courant sera rétabli dans la matinée. À part dans le sud-est, tout le département est touché mais c'est le Bassin et le Médoc qui ont le plus souffert.

Rue Blumerel à Talence.

Selon un premier bilan de la préfecture de la Gironde, ce dimanche, à 9 heures, « aucune victime n'est à déplorer à cette heure, aucun centre névralgique n'a été touché ». Elle précise que « près de 800 sapeurs-pompiers étaient mobilisés et ont traité 2 980 appels, 117 interventions sont terminées et 10 en cours (principalement chutes d'arbres et câbles électriques) «, les forces de l'ordre ont également traité 150 interventions (principalement des obstacles sur les routes et des inondations) ;

https://www.sudouest.fr/environnement/meteo/tempete-domingosdes-rafales-a-150-km-h-de-nombreux-foyers-prives-d-electriciteroutes-barree-la-gironde-panse-ses-plaies-17339365.php

Thalassopolitique des fonds marins, théâtre d'une nouvelle conflictualité inter-étatique ? (Diploweb, Florian Manet)

LES ESPACES OCEANIQUES font, actuellement, l'objet d'une cristallisation des intérêts des nations. L'une des illustrations les plus criantes demeure le conflit russo-ukrainien et, notamment, les opérations militaires engendrées à la suite de l'invasion du Donbass le 24 février 2022. Le théâtre des opérations s'est, progressivement, dilué vers les espaces maritimes stratégiques encadrant le théâtre européen aéro-terrestre. L'attaque portée au Moskowa, vaisseau amiral de la flotte russe de la mer Noire, le 14 avril 2022, n'était que le premier épisode d'opérations aéronavales. Le contrôle de la navigation dans cette mer presque fermée, ce cul de sac maritime à la frontière de l'Europe et du Moyen-Orient, constitue l'un des enjeux majeurs au plan militaire comme économique. La pose de mines maritimes, les attaques répétées à base de navires autonomes comme le tir de missiles mer-mer, terre-mer et air-mer visant des installations portuaires comme les flottes de combat ont contraint à une réorganisation des chaines d'approvisionnement internationales. Ce volet d'opérations navales s'avère finalement tout à fait conventionnel dans la perspective d'un conflit armé interétatique de haute intensité.

https://www.diploweb.com/Thalassopolitique-des-fonds-marins-theatre-d-une-nouvelle-conflictualite-inter-etatique.html

Quand l'IA entre en guerre : les fantasmes technologiques du Pentagone (Les Crises, Tom Dispatch)

Les fantasmes technologiques du Pentagone ouvriront-ils la voie à une guerre avec la Chine ?

Le 28 août dernier, la secrétaire adjointe à la Défense, Kathleen Hicks, a profité d'une conférence de trois jours organisée par la National Defense Industrial Association

(NDIA), le plus grand groupe commercial de l'industrie de l'armement, pour annoncer « l'Initiative Replicator ». Il s'agirait notamment de produire des « essaims de drones » capables d'atteindre rapidement des milliers de cibles en Chine. Il s'agit d'un lancement à grande échelle de la techno-querre.

Son discours devant l'assemblée des producteurs d'armes est un nouveau signe que le complexe militaro-industriel (CMI) contre lequel le président Dwight D. Eisenhower nous avait mis en garde il y a plus de 60 ans est toujours vivant, qu'il se porte trop bien et qu'il prend une nouvelle tournure. Appelons-le le CMI de l'ère numérique.

https://www.les-crises.fr/quand-l-ia-entre-en-guerre-les-fantasmestechnologiques-du-pentagone/

Parus au journal officiel:

Décret n° 2023-1019 du 3 novembre 2023 relatif à la mutualisation entre certains établissements publics de l'Etat des fonctions et moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048347970

Décret n° 2023-1013 du 2 novembre 2023 relatif aux services déconcentrés et à l'organisation de la police nationale

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048306645

Arrêté du 19 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 4 août 2023 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048297119